



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Pôle municipal de Kerdroual
Direction des services techniques
Service animation du territoire
Dossier suivi par Mikaël Rouillé
Tél : 02 97 86 40 35
Mail : relais.associatif@ploemeur.net

<i>Cadre réservé à l'administration</i>		
<input type="checkbox"/> G.M.A.O.	<input type="checkbox"/> A/R	
RDV 2025	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
N° de la Demande :		

Formulaire demande de prêt de matériel - Année 2025 -

Informations concernant l'organisateur (association, école...):

Nom de la structure :

Adresse complète :

.....
Nom du responsable : Qualité :

Tel Fixe : Portable :

Courriel:

Informations concernant la manifestation

Titre :

Date(s) concernée(s) :

Heure de début: Heure de fin :

Lieu :

Nombre de personnes attendues :

Animation inscrite aux rendez-vous de l'année OUI NON*

*Si la ville est en capacité à répondre positivement à votre demande, alors un devis vous parviendra avant toutes autres démarches. Dans le cas contraire, un refus vous sera adressé.

Faut-il prendre un arrêté de stationnement ou de circulation? OUI NON

Si oui, fournir un plan

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

DEMANDE DE MATERIEL - Important : prêt sous réserve de la disponibilité

Banc	Nb : [__]	Podium protocolaire 3 marches	
Table	Nb : [__]	Podium roulant couvert 22 m ²	Nb : [__]
Table pour cuisson	Nb : [__]	Podium roulant couvert 48 m ²	Nb : [__]
Barrière de police (2 m)	Nb : [__]	Praticable / estrade	Nb : [__]
Barrières de chantier	Nb : [__]	Extincteur	Nb : [__]
Grille d'exposition	Nb : [__]	Stand montage rapide (3m x 3m)	Nb : [__]
Sono - Transport à la charge du demandeur	Nb : [__]	Chapiteau 40 m ² (8 x 5)	Nb : [__]
Écran de projection - Transport à la charge du demandeur	Nb : [__]	Vidéoprojecteur - Transport à la charge du demandeur	Nb : [__]

Matériel électrique

Compteur forain - frais de mise en place à la charge du demandeur	Nb : [__]	Rampe d'éclairage	Nb : [__]
Tableau 32 Ampères	Nb : [__]	Rallonge triphasée	10 mètres : Nb : [__] 25 mètres : Nb : [__]

Poubelles de tri des déchets - le tri est obligatoire :

Bleu (140 L) : [__] Jaune (660 L) : Nb : [__] Vert : (140 L) : Nb : [__]

Il ne sera délivré, au maximum, qu'un seul bac bleu par animation.

Demande spécifique :

Votre demande est à faire parvenir en mairie au plus tard :

- **1 mois avant votre manifestation** si celle-ci se déroule en janvier ; février ; mars ; avril ; octobre ; novembre et décembre.
- **2 mois avant votre manifestation** si celle-ci se déroule en mai ; juillet ; août ; septembre.
- **Le 1^{er} mars si celle-ci se déroule en juin 2025.**

La mise à disposition du matériel engage la responsabilité du demandeur en cas de vol et/ou de dégradations dès lors que celui-ci lui a été livré. (Voir article 4 de la convention annuelle de prêt de matériel). L'association, que je représente, s'engage à respecter la convention annuelle de prêt de matériel, à respecter le tri des déchets et la règlementation de débit de boisson.

Fait à Ploemeur, le [-----]

Signature du demandeur [-----]